

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi, 31 juillet 2018, à 13h30** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire monsieur David Pharand.

Sont présents : Messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande, Raymond Bisson et Noël Picard

Absence motivée : Madame Marie-Céline Hébert et monsieur Gilles Payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire. Madame Véronique Hotte, adjointe à la direction générale-greffe et communication agit à titre de secrétaire d'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lancement d'un appel d'offres public AOP 2018-03TP - achat d'un camion 10 roues, neuf, et ses équipements complets
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2018-05
6. Modification au règlement d'emprunt 2012-09
7. Approbation du paiement d'une facture pour réparation de la niveleuse
8. Période questions
9. Fermeture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

**2018-07-18902
Ouverture de l'assemblée**

Il est unanimement **résolu**

D'ouvrir l'assemblée à 13h34

Adopté

2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

**2018-07-18903
Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

Les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adopté

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-07-18904
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement **résolu**

QUE,

Le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

4. Lancement d'un appel d'offres public AOP 2018-03TP - achat d'un camion 10 roues, neuf, et ses équipements complets

2018-07-188905
Lancement d'un appel d'offres public AOP 2018-03TP - achat d'un camion 10 roues, neuf, et ses équipements complets

CONSIDÉRANT QU'au plan de remplacement des véhicules municipaux, il est prévu de remplacer, en 2018, le véhicule Inter 5600, de l'année 2009, portant le numéro V-54;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public AOP 2018-03TP, pour l'achat d'un camion 10 roues, neuf, et ses équipements complets dont l'acquisition sera conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-05 par le Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Adopté

5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt pour le projet d'achat d'un camion 10 roues, neuf, et ses équipements complets

Monsieur Gaëtan Lalonde, conseiller, présente le projet de règlement P2018-05 ayant pour objet de faire l'acquisition d'un camion 10 roues, neuf, et de ses équipements complets conformément au plan de remplacement de véhicules et donne avis de motion que ce projet sera soumis au conseil, avec ou sans modification, pour adoption lors d'une séance distincte.

Madame Ricard présente la procédure d'adoption d'un règlement d'emprunt.

6. Modification du règlement 2012-09 – article 3 réduction du terme de remboursement de l'emprunt (construction du garage municipal)

2018-07-18906
Modification du règlement 2012-09 – article 3 réduction du terme de remboursement de l'emprunt (construction du garage municipal)

CONSIDÉRANT QU'UN règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables (Article 1076 du Code municipal de Québec) ;

CONSIDÉRANT QU'À l'adoption du règlement 2012-09 à l'article 3 le terme fixé était sur une période de 25 ans ;

CONSIDÉRANT QUE dans la dépense décrétée par le présent règlement, une subvention du PIQM – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités est versée à la municipalité sur une période de 20 ans ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le terme soit changé à 20 ans à l'article 3 du règlement 2012-09 pour le remboursement de l'emprunt.

Adopté

7. Approbation du paiement d'une facture pour réparation de la niveleuse

2018-07-18907

Approbation du paiement d'une facture pour réparation de la niveleuse

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse nécessitait un entretien et des réparations qu'il était impossible d'effectuer au garage municipal;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture de Nortrax au montant de 13 893,19 \$;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise le paiement de la facture de Nortrax portant le numéro 1 020 231 au montant de 13 893,19 \$, taxes incluses;

Et que,

Les dépenses soient affectées au budget d'opération « entretien de la machinerie » au département de la voirie-été et voirie-hiver.

Adopté

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-07-18908

Levée de l'assemblée

Il est unanimement **résolu**

QUE,

La séance soit et est levée à 13h45

David Pharand
Maire

Julie Ricard
Directrice générale et secrétaire-
trésorière